



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de l'accompagnement des politiques éducatives
DGESCO – C
DGESCO-D2022-11918
Affaire suivie par : Coralie NOEL
Haute fonctionnaire au développement durable
Tél : 01 55 55 17 81
Mél : coralie.noel@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Paris, le **01 DEC. 2022**

Le ministre de l'éducation nationale
et de la jeunesse

à

Mesdames les rectrices et messieurs les
recteurs de région académique

Mesdames les rectrices et messieurs les
recteurs d'académie

Objet : Lancement de la 3^e édition du Prix de l'action éco-déléguée de l'année (2022-2023)

Depuis la rentrée 2020, l'élection d'élèves éco-délégués est obligatoire dans chaque classe de collège et de lycée et recommandée pour les classes de CM1-CM2 (circulaire du 24 septembre 2020).

Le Prix de l'action éco-déléguée de l'année vise à faire connaître, encourager et valoriser les actions engagées par les éco-délégués dans les écoles et établissements scolaires avec l'accompagnement de la communauté éducative et des partenaires extérieurs. Il s'agit d'une mesure phare de notre dispositif ministériel en matière d'éducation au développement durable.

Au total, près de 500 établissements scolaires ont participé aux deux premières éditions, alors même que la crise sanitaire a compliqué le travail collectif. Les lauréats académiques et nationaux de ces deux éditions forment un ensemble très inspirant, qui illustre les actions concrètes en faveur de l'environnement et du développement durable qu'il est possible de conduire en lien étroit avec les apprentissages.

Pour la 3^e édition, les écoles et établissements scolaires transmettront leurs productions par voie électronique à la mission académique « Education au développement durable » de chaque rectorat **pour le 6 avril 2023**, selon les modalités que vous préciserez au niveau académique.

Le **règlement du concours** joint au présent courrier devra être diffusé vers les écoles et établissements scolaires.

Un **formulaire d'accompagnement** a été établi afin de faciliter le travail des enseignants et d'harmoniser les informations à transmettre par les équipes éducatives en complément de la vidéo de candidature. Un **formulaire type pour les autorisations de droit à l'image et à la voix** a également été établi. Par ailleurs, dans le cadre d'une convention nationale de partenariat signée avec la Fondation Elyx en avril 2022, le personnage numérique Elyx, ambassadeur officiel des Nations unies pour les objectifs de développement durable, est ambassadeur du Prix de l'action éco-déléguée. Des **visuels** ont été développés que vous pourrez utiliser pour la communication académique. Les formulaires et les visuels sont transmis parallèlement à ce courrier aux chefs de mission académique EDD.

Je vous remercie de nous faire parvenir, via les chefs de mission académique EDD, vos trois lauréats académiques (école, collège, lycée) **pour le 18 mai 2023 au plus tard**, à l'attention de Coralie NOËL, haute fonctionnaire au développement durable, conseillère auprès du DGESCO (coralie.noel@education.gouv.fr).

La DGESCO réunira un jury national en juin prochain et attribuera une **dotation de 1000 euros** à chacun des trois établissements lauréats nationaux pour soutenir la poursuite des projets portés par les éco-délégués.

Une **cérémonie de remise des prix aux lauréats nationaux** sera organisée au ministère fin juin ou début juillet 2023.

Je tiens à vous remercier pour votre mobilisation, facteur de réussite des deux premières éditions et de la troisième édition à venir.

Pour le ministre et par délégation
le directeur général de l'enseignement scolaire



Edouard GEFFRAY